



Titre de la politique : EXAMEN DES PROFILS DE COMPÉTENCES DES CHAMPS DE PRATIQUE ET DES DOCUMENTS CONNEXES		Section : I Politiques générales	Numéro de la politique : I-09
Approuvée par : Conseil d'administration de l'ACORPLM	Date d'approbation : 9 juin 2025	Date d'examen / révision : à déterminer	Signature du président du conseil d'administration : John Tzountzouris

1.0 OBJET

La présente politique vise à garantir que les profils de compétences de l'ACORPLM demeurent à jour et orientés vers l'avenir, reflétant une pratique professionnelle sûre et efficace, afin d'aider les éducateurs et éducatrices, les organismes de réglementation et les praticiennes et praticiens à maintenir des normes élevées, et de faire en sorte que les documents et les examens du DACUM (Developing a Curriculum) restent alignés sur les profils de compétences.

2.0 POLITIQUE

Les profils de compétences pour l'inscription/autorisation d'exercer feront l'objet d'un examen complet tous les cinq ans, ou plus tôt si nécessaire, à la lumière des changements importants qui pourraient survenir dans les normes de pratique, la législation ou la technologie. Le DACUM et les examens seront revus en parallèle avec les profils de compétences afin d'en assurer l'alignement et la cohérence.

Les profils de compétences pour l'inscription/l'autorisation d'exercer feront l'objet d'un examen complet et proactif tous les cinq ans, ou plus tôt si nécessaire, en cas de changements significatifs dans les normes de pratique, la législation, la technologie ou d'autres tendances émergentes cernées par l'analyse de l'environnement et les sondages intermittents.

3.0 PORTÉE

Cette politique s'applique aux profils de compétences de l'ACORPLM, aux documents DACUM et aux examens.

Mises à jour provisoires :

- **Corrections typographiques ou syntaxiques :** Toute erreur qui pourrait prêter à confusion dans le DACUM ou dans les profils de compétences sera corrigée rapidement.



- **Problèmes de sécurité** : Tout élément du DACUM ou des profils de compétences susceptible d'entraîner un préjudice ou des conditions dangereuses sera examiné et traité immédiatement.
- **Questions émergentes** : L'ACORPLM demeurera attentive aux nouveaux développements dans la pratique, l'éducation ou la réglementation et entreprendra des mises à jour ciblées si nécessaire.

Processus d'examen régulier : L'examen prévu comprendra :

- **Profils de compétences** : Une évaluation approfondie visant à garantir l'alignement sur les normes professionnelles actuelles, les exigences réglementaires, les pratiques émergentes et les besoins des principales parties.
- **DACUM** : Des ajustements seront apportés au DACUM pour refléter toute révision des profils de compétences et maintenir l'alignement.
- **Examens** : Le contenu des examens sera revu pour s'assurer qu'il reflète les révisions des profils de compétences et du DACUM.

Mobilisation des principales parties intéressées

L'avis des praticiens et praticiennes cliniques, des éducatrices et éducateurs, des employeurs et d'autres parties clés sera sollicité dès le début et tout au long du processus d'examen, afin d'en garantir la pertinence et l'aspect pratique.

9.0 HISTORIQUE DU DOCUMENT

Date	Mesure(s) adoptée(s)
9 juin 2025	Approbation de la politique